

Budget prévisionnel 2019...

VOTÉ EN CONSEIL COMMUNAUTAIRE LE JEUDI 11 AVRIL, LE BUDGET PRÉVISIONNEL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SECTEUR DE SAINT-LOUBÈS FAIT LA PART BELLE AUX INVESTISSEMENTS DE VOIRIE ET SE PROJETTE DANS L'AVENIR AVEC LE LANCEMENT DU CENTRE AQUATIQUE.

La Communauté de communes (CdC) du secteur de Saint-Loubès a voté son budget primitif au cours de la séance du jeudi 11 avril 2019 après avoir approuvé l'arrêt des comptes de l'année 2018. Ce dernier dégage un excédent de fonctionnement de 1 041 854,20 €.

Le budget prévisionnel 2019 s'équilibre en section de fonctionnement à 16 720 409,37 € et en section d'investissement à 8 541 844,34 €.

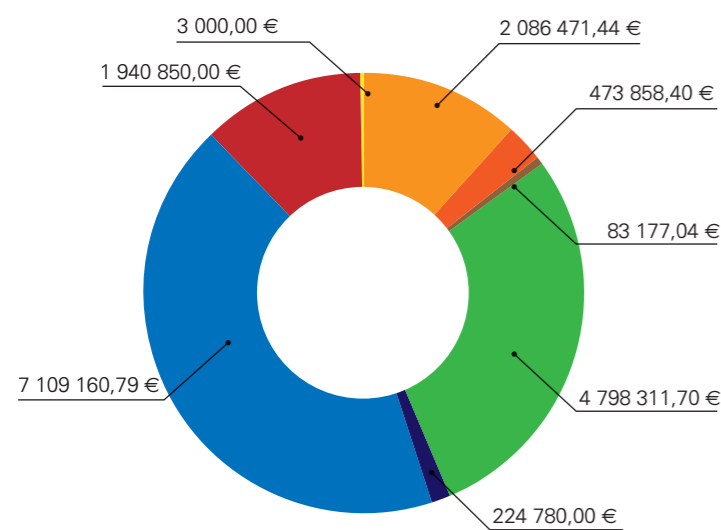
Dans la continuité de ses précédents budgets, la Communauté de communes du secteur de Saint-Loubès poursuit sa structuration et le renforcement de ses compétences en toute sérénité. Des finances saines et de l'ambition, voici comment il est possible de résumer cet exercice 2019. Grâce à des ressources en hausse, notamment en raison de l'arrivée de nouvelles entreprises sur le territoire, la CdC peut continuer à proposer des services publics de qualité et investir dans de nouvelles infrastructures, comme c'est le cas avec le futur centre aquatique.

Pour rappel les ressources la CdC sont multiples :

- taxes et impôts en provenance des entreprises,
- taxe d'habitation et taxe sur le foncier non bâti,
- dotations et subventions versées par l'Etat pour prendre en charge les compétences transférées aux collectivités territoriales.

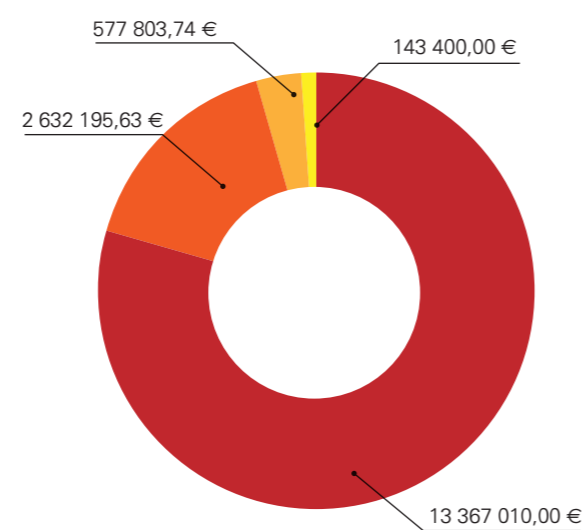
BUDGET DE FONCTIONNEMENT 16 720 409,37 €

Dépenses



- Charges à caractère général.
- Charges du personnel.
- Intérêts.
- Participations aux autres regroupements et subventions.
- Amortissement.
- Reversement aux communes.
- Charges exceptionnelles.
- Virement à la section d'investissement.
- Dépenses imprévues (800 euros, n'apparaît pas).

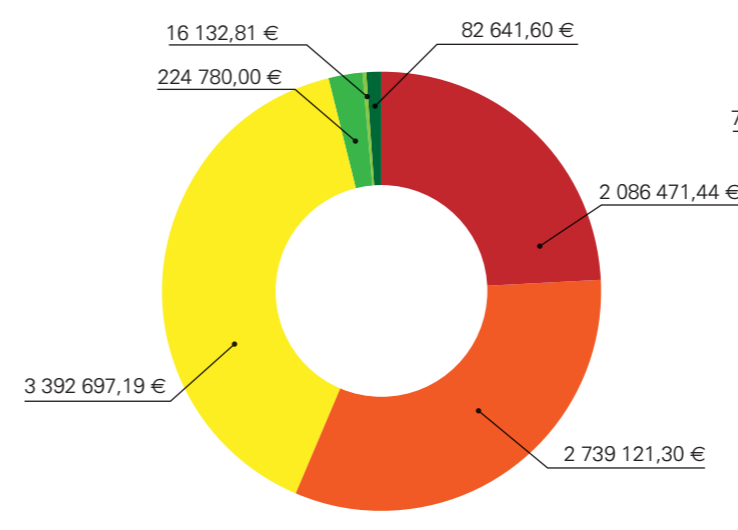
Recettes



- Produits des services.
- Impôts et taxes.
- Dotations, subvention et participation.
- Résultat de fonctionnement reporté.

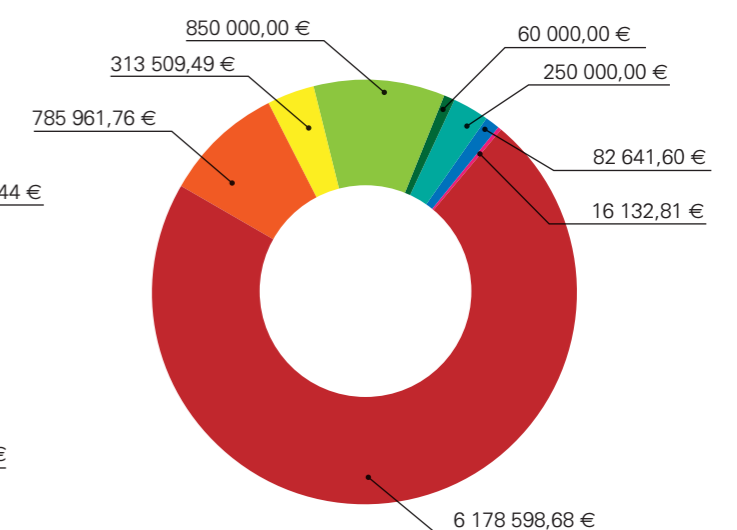
BUDGET D'INVESTISSEMENT 8 541 844,34 €

Recettes



- Virement de la section de fonctionnement.
- TVA et excédent de fonctionnement capitalisé.
- Emprunt.
- Amortissement.
- Avances.
- Remboursement travaux pour le compte des communes.

Dépenses



- Déficit reporté.
- Emprunts.
- Frais d'études.
- Subventions versées aux communes.
- Achats Terrains (5 000 euros, n'apparaît pas).
- Travaux bassin de retenue.
- Travaux voirie pour le compte des communes.
- Avances.
- Equipements : voirie, matériel informatique, mobilier.



FRANCIS DANG, MAIRE D'YVRAC ET VICE-PRÉSIDENT EN CHARGE DES FINANCES.

Quelles sont les grandes lignes du budget 2019 ?

La Communauté de communes du secteur de Saint-Loubès a voté les budgets 2019 avec la volonté de nouveau affirmée, de maintenir un niveau élevé d'investissement qui prend notamment en compte les besoins nécessaires de remise en état des voies communautaires et du réseau d'assainissement, les deux domaines qui mobilisent le plus gros effort financier. Cette année, si nous devons mettre en évidence des chantiers qui comptent particulièrement, il convient de citer le début du chantier impressionnant du centre aquatique, la fin des travaux de réfection de la rue passant devant l'école communale de Saint-Loubès et la construction de la nouvelle station d'épuration d'Yvrac.

L'année 2019 ne sera pas en reste puisqu'un effort supplémentaire sera consenti par la Communauté de communes pour soutenir financièrement, par le versement de subventions, de beaux projets d'équipement pour le sport, les écoles et les centres de loisirs des communes.

Ces interventions, rendues possibles grâce à la création récente d'un fonds de concours dédié, soulignent le rôle décisif que va occuper la Communauté de communes dans la réalisation de nouveaux équipements que les communes ne peuvent plus désormais assurer seules.

Cette nouvelle initiative illustre l'esprit de solidarité intercommunale qui doit être au cœur de notre action et la cohérence de l'action menée au sein de notre communauté de communes.